

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016****CD20160412_70
id. 2503**

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J-L. DEPRINCE, Mme M-J. MAURIEGE

SEMATEG : CONVENTION DE COFINANCEMENT

En 1987, le Conseil Général a souhaité se doter d'un outil d'aménagement et de développement territorial en créant la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Tarn-et-Garonne (SEMATEG). Le Département en est actionnaire à hauteur de 69,96 %. Elle assure en particulier des missions d'ingénierie territoriale auprès des communes et établissements publics de coopération intercommunale du département.

Compte tenu de la nette diminution du programme de travaux mis en œuvre par les collectivités et donc par la société d'économie mixte départementale, celle-ci a dû faire face à plusieurs années de déficit d'exploitation. Aussi la SEMATEG a-t-elle lancé une étude prospective avec l'objectif de déterminer ses possibilités de repositionnement ou de transformation, et maintenir ses prestations auprès des collectivités dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'apporter un soutien financier à la réalisation d'une étude de positionnement stratégique de la SEMATEG, objet du projet de convention soumis à l'Assemblée.

Cette étude, confiée au Cabinet SEMAPHORES expertises, sera cofinancée en partenariat avec la Caisse des dépôts et Consignations.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- Montant de l'étude : 21 900 € HT
- Département (25%) : 5 475 € HT
- Caisse des Dépôts (50%) : 10 950 € HT
- Autofinancement (25%) : 5 475 € HT

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les stipulations susvisées, la convention de cofinancement d'étude de positionnement stratégique de la Sémateg ;
- Ratifie à cet effet, un crédit de paiement de 5 475 € à l'article 62268, sous-fonction 0202 correspondant à la participation du Département ;

- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : 3

M. Hébrard, Président de la Sémateg, n'a pas pris part au débats et s'est retiré au moment du vote de la délibération.

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC